



## Pédopsychiatre

-----  
Par Lll

Bonjour,

Suite à séparation nous avons décidé d'une garde alternée pour mon fils de 9 ans depuis bientôt 2 ans. Cependant la mère ne cesse de générer du conflit et d'instrumentaliser dans le but de récupérer la garde. Nous allons repasser devant le JAF. J'ai une attestation du pédopsychiatre que je n'arrive pas forcément à bien interpréter il dit que les angoisses de ma fille se sont apaisées et que son vécu psycho affectif chez le père Est plus apaisé malgré le conflit parental persistant et des solutions doivent être discuté pour un mode de garde opérant et apaisé. Je 'e sais pas comment comprendre cette attestation j'ai l'impression que selon lui le soucis était chez moi.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Moi j'ai plutôt l'impression que le "conflit parental persistant" va nuire à votre demande de garde partagée, et qu'il vous conseille de "discuter" = trouver un compromis.

En général une garde partagée n'est pas accordée si un conflit persiste entre les parents.

Demandez conseil à votre avocat !

-----  
Par kang74

Bonjour

On suppose que si votre fils a eu un suivi chez un pédo-psy c'est qu'il y avait une souffrance que vous avez repéré quand il était avec vous ( donc chez vous).

Par de là, il dit juste qu'à ce niveau, les choses semblent aller mieux : il ne peut pas dire que cela va mieux ou moins bien chez la mère, il ne peut qu'attester que ce qu'il a constaté .

Je ne sais pas qu'elle est exactement votre demande, mais je ne vois pas bien à quoi cette attestation peut vous servir à part pour dire que le suivi a son effet positif sur votre fils et qu'il y a un conflit parental qui nuit à l'enfant .

Vous avez peut être un avocat qui saura ce qu'il convient d'en faire selon sa startégie et celle de la partie adverse .